

Rapport n°1 :**Conseil d'administration du 22 juin 2023 : Approbation du verbatim**

Rapporteur(s)	Lamine BOUBAKAR – Administrateur provisoire d'UBFC
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	28 septembre 2023

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

1. Conseil d'administration du 11 mai 2023 : Approbation du verbatim 2
2. Entrepreneuriat étudiant : Dotations financières du concours prix Pépite 2023 2
3. Dispositif de compte interne financier (CIF) : Système des échelles de maturité des risques (EMR) par processus et suite des travaux 5
4. Laboratoire commun « Fast Lab » : Résiliation de contrat avec la société Gorgy timing ... 6
5. Masters en anglais : Organisation de l'année universitaire 2023-2024 7
6. Questions diverses 8

(La séance est ouverte à 14 h 35, Salle des Conseils – Institut Agro Dijon - et en visioconférence via Zoom, sous la présidence de M. Lamine Boubakar, Administrateur provisoire de la ComUE UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Boubakar.- Mesdames et Messieurs, bonjour.

Nous avons le quorum, nous sommes à 24.

Je vais faire état des présents et des procurations, si vous le voulez bien :

- Collège A : Cécile Langlade (en visio) a reçu procuration d'Emmanuella Di Scala,
- Collège B : Aurélien Besnard (en visio) a reçu procuration de Michel Jauzein,

Bruno Tatibouët est dans la salle.

Laurence Maurel est en visio.

Sylvie Bépoix est dans la salle.

Collège C : Martine Clerget (en visio) a reçu procuration de Marie-Ange Fougère, Valérie Fauvez (en visio),

Nicolas Créantor est également en visio,

- Collège D : Alexis Decrette, Romain Assolde en visio,
- Collège des représentants des établissements membres d'UBFC :

En visio : Emmanuelle Pucéat, Nathalie Cayot, Laurence Attuel-Mendes.

Mme Attuel-Mendes.- Bonjour. Normalement, j'ai la procuration de Denis Hameau.

M. Boubakar.- Merci.

- Collège des personnalités extérieures : Marylin Vantard, qui a reçu procuration de Nathalie Munier-Jolain.

Laetitia Martinez est parmi nous, en salle. Elle a apparemment une procuration de Madame Vignot.

Charles Demouge est en visio.

Françoise Hervet est en visio.

Françoise Frèrebeau, en visio.

Mme Frèrebeau.- Bonjour à tous.

M. Boubakar.- Bonjour et merci d'être présents pour ce CA.

Nous allons faire défiler l'ordre du jour.
Auparavant, nous avons à adopter le verbatim de la séance précédente.

Mme Lafranchi.- Bonjour à tous. Toutes mes excuses car je me suis connectée avec quelques minutes de retard.

Sorya Lanfranchi, je représente le directeur général du CHU de Besançon.

M. Boubakar.- Bonjour.

1. Conseil d'administration du 11 mai 2023 : Approbation du verbatim

J'en étais à l'approbation du verbatim. Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à la version que vous avez dû recevoir ? (*Néant*).

Sinon, je mets l'approbation au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 1 abstention de Sylvie Bépoix parce qu'elle était absente.

Le verbatim est adopté, merci.

Nous allons passer au point suivant.

Auparavant, je vais prendre 30 secondes pour me présenter.

Lamine Boubakar, je suis administrateur provisoire de la Comue UBFC. J'ai été nommé au 1^{er} juin. J'ai pris mes fonctions officiellement le 7 juin, après un passage par Lyon.

Je devrais en principe accompagner pendant quelques mois les évolutions ou l'évolution de la Comue. Je vous en dirai un mot un peu plus tard, à la fin de la séance.

2. Entrepreneuriat étudiant : Dotations financières du concours prix Pépîte 2023

Nous passons d'emblée au deuxième point parce que je crois que Pascale Brenet doit nous quitter.

Pascale, je te laisse la main sur le deuxième point qui concerne l'entrepreneuriat étudiant.

Mme Brenet.- Merci Lamine.

Bonjour à toutes et à tous.

De manière maintenant rituelle, je vous présente un point pour délibération qui concerne le financement apporté d'une part par Bpifrance et, d'autre part, par le Medef pour le soutien au concours régional et national de création d'entreprise Pépîte qui a lieu chaque année.

Sachez que le concours est en cours actuellement, que le jury délibérera sur les candidats 2023 le 30 juin prochain, donc la semaine prochaine, pour une remise des prix qui aura lieu au mois d'octobre prochain.

C'est donc une information qui est maintenant devenue rituelle puisque le concours existe

depuis 10 ans. Ce qui est prévu en termes de dotation et de définition des lauréats, ce sont quatre prix régionaux financés par Bpifrance à hauteur de 2 000 € et un 5^{ème} prix régional financé à hauteur de 1 500 € par le Medef.

Voilà pour les contributions régionales.

Parmi ces lauréats, le jury aura à désigner en quelque sorte deux champions nationaux, l'un qui sera représentant régional et lauréat au niveau national du concours de la part de Pépite France.

Cette année pour la première fois, l'un de nos lauréats sera également désigné au titre de la transition écologique sur un projet qui aura une dimension environnementale.

Voilà ce que je voulais vous indiquer.

J'en profite pour vous donner deux informations.

Comme je l'ai indiqué, cette année aura lieu la 10^{ème} édition du concours régional et national. Cette année, le ministère ainsi que le réseau des 33 Pépites ont décidé de fêter les 10 ans du concours. Pour notre part, nous aurons l'occasion de le fêter le 12 octobre lors de la remise des prix régionale. Ce sera d'ailleurs l'occasion de faire un bilan de ces lauréats des 10 années.

Sachez qu'il y a chaque année à peu près une vingtaine de candidats et 4 ou 5 lauréats sur les différentes catégories.

Nous menons actuellement, tant au plan régional que national, une étude d'impact auprès de ces lauréats. Les premières conclusions qui ressortent montrent des projets de plus en plus qualitatifs, qui peuvent être des projets à fort impact. Ce sont aussi des projets qui donnent lieu, dans une proportion élevée (de l'ordre de 80 %) à des créations effectives d'activité.

Je rappelle que notre champion régional et national de l'année dernière, donc l'édition 2022, était Jean Mougenot, un diplômé du l'UTBM qui, depuis, a créé sa société qui s'appelle Parco Cycles. Il est actuellement en train de lancer et de commercialiser sa première série de 500 vélos hybrides. C'est un projet dont j'avais eu l'occasion de vous dire quelques mots l'année dernière.

M. Boubakar.- Merci Pascale.

Nous avons à délibérer sur un certain nombre de points. Je vais les rappeler et vous proposer dans un premier temps de délibérer sur l'ensemble, sauf si vous souhaitez le faire point par point. (*Néant*).

Il est demandé au Conseil d'administration de délibérer sur :

- L'affectation du budget du concours Prix Pépite 2023 soit :
 - 8 000 € attribués à 4 lauréats régionaux sur le financement Bpi ;
 - 1 500 € attribués au prix coup de cœur financé par le Medef BFC ;
 - 3 000 € pour l'organisation de la cérémonie régionale.

• Le versement des dotations financières de Bpifrance pour une valeur maximale de 2 000 € à chacun des 4 lauréats régionaux, déterminés par le comité de sélection du concours « Prix Pépite » en Bourgogne-Franche-Comté.

• Le versement de la dotation financière du Medef BFC, pour une valeur de 1 500 €, au porteur du projet lauréat du prix « coup de cœur », déterminé également par le comité de sélection

du concours « Prix Pépite » en Bourgogne-Franche-Comté.

Il y a une question de Laurence Maurel.

Mme Maurel.- C'est juste une question pour être sûre d'avoir bien compris ce qui est décrit dans le projet de délibération.

Les 8 000 € sont attribués aux 4 lauréats où il y a 8 000 € par lauréat ?

Mme Brenet.- C'est 2 000 € pour chacun des 4 lauréats, donc un total de 8 000 €.

Mme Maurel.- J'imagine que c'est la même chose pour la dotation de Bpifrance, donc 2 000 € à partager entre les 4 lauréats.

Mme Brenet.- Non. La dotation régionale apportée par Bpifrance est de 2 000 € pour chacun des 4 candidats régionaux, donc un total de 8 000 €.

Ce qui ne figure pas dans le rapport que vous avez, c'est que les deux prix nationaux sont financés également par le ministère à hauteur de 5 000 € pour le prix Pépite national, ainsi que 5 000 € pour le prix spécial transition environnementale.

Mme Maurel.- Je vous remercie.

Mme Brenet.- Ce qui veut dire, pour nos deux premiers lauréats régionaux cette année, qu'ils recevront 5 000 € de la part du ministère et 2 000 € de la part de Bpifrance, les deux suivants recevront 2 000 € et le 5^{ème}, qui est le prix coup de cœur - bien sûr si le jury le désigne comme tel -, recevra un prix de 1 500 € par le Medef.

Je précise aussi que ces prix sont attribués à des étudiants qui mettent en œuvre leur projet, qui créent leur activité et que cela vient pour assurer le financement d'un certain nombre de dépenses liées à la construction de leur projet et au lancement de leur projet.

Mme Maurel.- Je vous remercie pour ces précisions.

J'ai une dernière question.

Les 3 000 € pour l'organisation de la cérémonie régionale, qui les finance ? C'est pris sur quoi ?

Mme Brenet.- Sachez que ce que nous délibérons aujourd'hui à l'échelle régionale, ce sont des dotations qui ont été décidées par Bpifrance au niveau national, qui sont accordées à chacun des 33 pôles entrepreneuriat étudiant qui existent en France.

Il est prévu 3 000 € pour la cérémonie de remise des prix régionale et, cette année, ce sera une cérémonie particulière. Je peux de ce fait faire une sorte d'annonce en termes de *self-date*. Nous fêterons les 10 ans de ce concours, ce qui nous amènera à inviter nos lauréats des 10 précédentes années à faire aussi un bilan et un partage sur un certain nombre de réussites de ces étudiants

entrepreneurs.

Les 3 000 € de dotation de Bpifrance permettent en partie de financer cette cérémonie qui sera, cette année, organisée avec davantage d'ampleur que les années précédentes.

Mme Maurel.- Je vous remercie, mais sur quel budget sont pris ces 3 000 € ? C'était ma question.

M. Boubakar.- Sur la dotation de Bpifrance qui est d'un total de 11 000 €, comme indiqué dans le dossier qui est partagé.

Mme Maurel.- Je vous remercie.

M. Boubakar.- Je soumetts à la délibération l'ensemble des points, si vous n'y voyez pas d'inconvénients.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Mme Brenet.- Merci.

M. Boubakar.- Merci Pascale.

Nous passons au 3^{ème} point à l'ordre du jour.

3. Dispositif de compte interne financier (CIF) : Système des échelles de maturité des risques (EMR) par processus et suite des travaux

Il s'agit d'un dispositif de compte interne financier qui vous est présenté par Julie.

Mme Monnin.- Bonjour à tous.

Ce rapport n° 3 est présenté pour information. Il fait un point sur l'avancement de la démarche de contrôle interne financier qui a été initiée à UBFC. Le lancement de la démarche a eu lieu fin 2022 et le comité de pilotage du contrôle interne financier s'est réuni depuis à plusieurs reprises. Nous en sommes aujourd'hui à l'étape d'auto-évaluation *via* l'échelle de maturité des risques.

Cette auto-évaluation a été réalisée pour chacun des processus d'UBFC et la synthèse est présentée en annexe du rapport.

Pour vous donner une analyse globale de ce qui est ressorti de cette évaluation, de bons scores ont été relevés sur le pilotage et la documentation du système d'information, ainsi que sur la traçabilité des opérations. Par contre, une fragilité a été identifiée au niveau de l'organisation des acteurs et de la traçabilité des contrôles.

Au cours de cette démarche d'auto-évaluation, nous avons également questionné la pertinence du processus contrat de recherche. Ce questionnement sera discuté lors du prochain Copil. Nous avons en effet identifié que les activités à potentiel risque financier et du processus contrats de recherche étaient en fait représentées dans les autres processus d'UBFC.

Pour faire suite à cette étape d'auto-évaluation, il s'agira dans un second temps de constituer les organigrammes fonctionnels nominatifs et, en parallèle, d'évaluer les risques en termes d'impacts et de probabilités afin d'identifier les 10 risques majeurs d'UBFC. Suivront ensuite des étapes de cartographie et de maîtrise des risques qui interviendront en fin de processus.

M. Boubakar.- Merci, Julie, pour ce point d'information.
On continue avec le laboratoire commun Fast Lab.

4. Laboratoire commun « Fast Lab » : Résiliation de contrat avec la société Gorgy timing

Mme Monnin.- Ce rapport est présenté cette fois pour délibération.

Je vous rappelle le contexte. Dans le cadre du laboratoire commun Fast Lab, un contrat de laboratoire a été signé entre les établissements publics impliqués dans le projet, qui sont la Comue, l'UFC, le CNRS, l'ENSMM, l'UTBM et la société Gorgy timing. Un avenant au contrat avait été signé en août 2022. Il prévoyait le versement de 150 000 € par cette société Gorgy timing.

La société étant en procédure de liquidation judiciaire depuis le 4 avril 2023, il est demandé au Conseil d'administration de délibérer sur l'accord de résilier le contrat conclu avec cette société et l'annulation du titre de recette.

Pour rappel, le Conseil d'administration avait déjà délibéré lors de la dernière séance de mai en faveur de l'annulation de la créance de 100 000 € et du dégagement de la comptable publique d'UBFC sur la responsabilité de recouvrer cette créance.

M. Boubakar.- Il me semble que l'opération est blanche pour nous puisqu'il y a un reliquat de 48 000 € et 50 000 € ont été déposés par la société.

Mme Monnin.- Il n'y a aucune conséquence financière.

M. Boubakar.- Il n'y a en effet aucune conséquence financière, ce qui est une bonne nouvelle.

Il est demandé de délibérer sur deux points : tout d'abord de résilier le contrat conclu avec la société Gorgy timing et l'annulation du titre de recette de 100 000 € à l'encontre de la société Gorgy timing.

Si vous le voulez bien, je vous soumetts pour approbation ces deux points.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Nous passons à l'avant-dernier point qui concerne les masters en anglais. Muzaffar va nous en parler.

5. Masters en anglais : Organisation de l'année universitaire 2023-2024

M. Khan.- Bonjour à tous. Je vais vous présenter le rapport de l'organisation universitaire de l'année prochaine, donc 2023-2024.

Sur la cartographie des formations, UBFC possédait jusqu'alors 17 formations de master dont deux ferment (DASEE et BEWM).

Au total, il faut lire 15 masters. Il est indiqué 14 dans le rapport, mais il s'agit d'une erreur qu'on corrigera.

Voilà pour la cartographie des formations.

Ensuite, un petit rappel. Il est indiqué dans le rapport que les masters UBFC faisaient partie des Graduate Schools. Ils seront au nombre de trois : EIPHI, Transbio et Intherapi, mais il y a également d'autres masters. Au total, il y a 36 masters des établissements.

EIPHI est opérationnel depuis début 2018 et la rentrée a été effectuée en 2019.

Transbio est opérationnel depuis la rentrée 2021, ainsi que Intherapi.

Sur les modifications des fiches-filières, je n'ai eu qu'une demande cette année, c'était le master IoT. Vous avez en annexe les modifications qui ont été réalisées. Il s'agit simplement d'un remaniement des volumes horaires globaux.

Concernant le calendrier universitaire, que vous avez en annexe également, nous avons eu toutes les informations de l'UFC - que je remercie au passage. Mais certaines cases sont vides parce que nous n'avons pas eu de réponse de l'uB et de l'Institut Agro.

Concernant l'autre point des droits de scolarité, nous attendons encore la circulaire pour les frais d'inscription de l'année prochaine.

En ce qui concerne l'exonération des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires, nous avons fait passer une délibération au mois de janvier concernant le fait qu'UBFC exonérait partiellement d'office les étudiants pour être dans la limite de la stratégie d'internationalisation des parcours de formation UBFC.

J'en ai terminé.

M. Boubakar.- Merci.

Il y a une question de Nathalie Cayot.

Mme Cayot.- Bonjour.

Je n'ai pas compris les réponses qui manquaient pour l'Institut Agro dans ce qui vient d'être exposé.

M. Khan.- Ce sont les cases vides que vous voyez dans le tableau concernant les dates de rentrée.

Mme Cayot.- C'est parce que nous les avons votées très récemment.

M. Khan.- Oui, tout à fait.

Mme Cayot.- Je vous les envoie.

M. Khan.- Je vous remercie.

M. Boubakar.- Merci.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Nous avons à délibérer là encore sur trois points :

- la modification de la fiche filière du master IoT en annexe 2 ;
- le calendrier universitaire : organisation de l'année universitaire et dates de suspension des cours tels que présentés en annexe 3 ;
- les droits d'inscription et modalités de traitement UBFC pour l'année universitaire 2023-2024.

Là encore, je vous propose, si vous êtes d'accord, de traiter l'ensemble après la présentation de Muzaffar.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Merci.

Nous avons traité l'ensemble des points à l'ordre du jour qui étaient soumis à délibération ou pour information.

6. Questions diverses

Il y a un point d'information que je vais pouvoir vous donner s'agissant de la politique de site. Auparavant, je ne sais pas s'il y a d'autres questions diverses ?

M. Demouge.- Président, c'est au sujet de l'appel à projets sur le Pôle Universitaire d'Innovation. Il aurait dû être déposé le 31 mai. Je pense que cela a été fait.

Il y a des élus et techniciens du nord Franche-Comté qui ont participé aux travaux. Ils demandent s'ils peuvent avoir un exemplaire du projet qui a été présenté.

M. Boubakar.- Le dossier a effectivement été déposé et l'audition a eu lieu mercredi devant le jury. Pour l'instant, le dossier a été transmis aux membres fondateurs, ceci pour des raisons évidentes. Il sera partagé dès lors que nous aurons la réponse - que j'espère positive - du jury.

M. Demouge. - Merci.

M. Boubakar. - Je vous en prie.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Je vais profiter de ce premier CA pour vous parler un peu de politique de site et préciser un certain nombre de points qui sont à l'ordre du jour des travaux que je mènerai en tant qu'administrateur provisoire de la Comue.

Je vais tout d'abord m'appuyer sur le document qui a été transmis par le ministère et co-signé par le ministère et le SGPI qui contient un certain nombre d'informations, à la fois relativement au site et aux PIA, aux financements PIA.

Comme vous le savez, après l'annonce de l'uB et de BSB de quitter la Comue, le ministère, en accord avec le SGPI, a décidé de suspendre les financements PIA. Il les a libérés très partiellement sur le volet RH en mars et le sujet continuait à être d'actualité jusqu'à il y a peu. Je vous passe les détails ; nous y reviendrons éventuellement.

Il y a eu une rencontre avec le SGPI et le ministère en avril. Cette rencontre a réuni l'ensemble des chefs d'établissement de la Comue, y compris évidemment l'université de Bourgogne. Cela a été l'occasion pour les chefs d'établissement de préciser la trajectoire dans laquelle ils souhaitent s'inscrire, étant entendu que du point de vue du SGPI et du ministère c'est la Comue qui porte la politique de site, donc la Comue et ses évolutions. Il s'agissait d'être un peu plus précis sur les évolutions.

Vous avez sans doute tous entendu dire que la Comue devait se transformer en Comue expérimentale. En réalité et dans les faits, les établissements ont décidé d'aller un peu plus loin puisque l'objectif est de créer un EPE régional, donc un établissement public expérimental qui associera UFC, UTBM, Microtech ENSMM, Institut Agro Dijon, l'EFS et l'ENSAM. C'est là un premier cercle qui s'est déjà prononcé en faveur de cette création.

Le projet a été reçu très favorablement et ce sera l'objet du travail qui nous attend dans les mois qui viennent. À ce titre, nous aurons à construire ou à rédiger des statuts sur un temps relativement court puisque les établissements publics expérimentaux devront être créés au plus tard au 1^{er} janvier 2025. C'est donc à cela que nous nous attacherons dans les mois qui viennent, sachant que le projet d'EPE devra être aussi très inclusif et ne pas être simplement la superposition des établissements telle que ce fut le cas jusque-là dans le cadre de la Comue. C'est un travail qui guette évidemment les établissements, les communautés et il s'agira donc d'avancer dans cette voie.

Il est attendu d'ici le 2 octobre par le SGPI et le ministère que nous précisions cette question.

Le deuxième sujet qui a été évoqué dans le courrier concerne la structuration du site en Graduate Schools, ce dont nous venons de parler.

Il sera évidemment question de la façon dont les financements PIA s'inscrivent dans une structuration en Graduate Schools et dans quelle mesure ces mêmes financements permettent une dynamique de sites partagée entre l'uB qui sort de la Comue et les membres qui souhaitent évoluer

en EPE régional. C'est une question à laquelle nous devons également répondre.

Le troisième point est un point de condition, c'est le retour de la marque UBFC actuellement détenue par l'uB à la Comue.

Ce sera sous ces trois conditions que les PIA finiront par être débloqués dans leur intégralité, sachant qu'une partie d'entre eux ont déjà été débloqués. Ce qui signifie, en clair, que le ministère et le SGPI accordent leur confiance à la parole donnée et à la trajectoire proposée.

Voilà ce que je peux vous dire concernant la dynamique de site telle qu'elle est prévue dans les mois qui viennent.

Je reste évidemment ouvert à vos questions.

Mme Bépoix.- Bonjour.

Si nous passons d'une Comue expérimentale à un établissement expérimental, cela signifie-t-il que les établissements qui intègrent cet établissement expérimental perdent leur personnalité morale ?

M. Boubakar.- Non. Les établissements conserveront leur personnalité morale et juridique. En fonction du statut des établissements, il y en a qui deviendront établissement-composante et d'autres qui seront associés de fait. Institut Agro, par exemple, ne détient pas la personnalité morale, elle est détenue à l'échelle nationale. À ce titre, ils seront associés à l'EPE. C'est un statut qui est reconnu dans ce cadre.

Mme Bépoix.- Les établissements deviendront donc de grosses composantes.

M. Boubakar.- « Etablissements-composantes », c'est l'intitulé consacré.

Mme Bépoix.- Que conserveront-ils comme autonomie ?

M. Boubakar.- Ils conservent leur personnalité morale et juridique.

M. Tatibouët.- Ça a l'air beaucoup plus inclusif, il faut donc bien qu'ils apportent quelque chose dans le mariage.

M. Boubakar.- Là, on est dans la configuration de ce que deviendra l'EPE et du lien qu'il y aura entre l'université de Franche-Comté, ce dont elle est composée, et les établissements qui deviendront établissements-composantes. Là, c'est le projet à construire.

Mme Bépoix.- Il faudra en effet donner des gages si on ne veut pas que ce soit justement cet empilement dont vous avez parlé.

M. Boubakar.- Absolument. Ceci a été l'objet des premières discussions et ce n'est qu'à

ce titre que les établissements acceptent de passer le pas et de s'inscrire dans un projet d'établissement public expérimental.

Mme Maurel.- J'ai une question par rapport à ce que vous venez d'expliquer.

M. Boubakar.- C'est Laurence Attuel-Mendes qui a la parole.

Mme Maurel.- Excusez-moi.

Mme Attuel-Mendes.- Je représente BSB.

Les fois précédentes, il avait été évoqué la question de passer en Comue expérimentale qui s'associerait par une convention à l'EPE qui est créé par ailleurs au niveau des établissements de Bourgogne. Je voulais savoir si ce glissement de Comue expérimentale vers un EPE était une demande du ministère.

Quel est le cheminement pour cette transformation d'une structure expérimentale à une autre ?

M. Boubakar.- Je peux effectivement donner des éléments complémentaires.

Comme vous le savez, lorsque l'uB et BSB ont décidé de quitter la communauté, le ministère avait demandé de liquider la Comue corps et biens, de récupérer les accréditations du doctorat et, de leur côté, ils suspendaient les financements PIA. On était dans cette configuration.

Les établissements qui souhaitaient rester dans le cadre de cette communauté ont proposé au ministère de ne pas dissoudre la Comue mais d'évoluer vers une Comue expérimentale. C'était d'ailleurs quelque chose qui était dans les tuyaux puisque le travail sur les statuts de la Comue expérimentale a précédé le départ de l'uB et de BSB.

Dont acte, le ministère a accepté le principe. Mais de son point de vue, ce n'était pas un projet suffisamment enthousiasmant. En tout cas, cela ne l'était pas suffisamment pour débloquer les PIA. Il a donc fallu faire un effort supplémentaire, cranter un peu plus et il a été proposé cette évolution vers un établissement plus inclusif. C'est à ce titre que le ministère a décidé d'engager avec le SGPI la négociation pour libérer les PIA.

Voilà un peu la genèse. Je ne sais pas si cela répond à la question.

Je précise qu'aujourd'hui, il y a un projet d'EPE qui a été déposé par l'uB deux ou trois jours avant l'allocution de la ministre qui précisait les critères d'éligibilité des EPE désormais. Et à ce jour, le projet n'a pas encore eu de réponse.

Il y avait une autre question de Laurence Maurel.

Mme Maurel.- Merci et excusez-moi pour tout à l'heure. Je pensais que vous parliez de ma demande de parole.

Ma question est la suivante. Comment les représentants élus du CA de la Comue vont-ils être associés à cette réflexion ? Parce que pour l'instant, ils ne l'ont pas été du tout. Là, on nous



annonce quelque chose qui est complètement nouveau, en tous les cas pour moi qui suis représentant élu. J'aurais donc aimé savoir quelle serait la place des élus et donc des représentants des personnels dans cette construction, sachant que pour l'instant, en tout cas à l'état de projet, ils ont été écartés ?

M. Boubakar.- Je suis d'accord, il va donc falloir effectivement que nous ayons un échange régulier de façon que vous soyez à la fois mis au courant et associés au travail qui a déjà commencé par ailleurs puisqu'un cabinet accompagne les établissements dans cette construction.

Il a aussi été demandé que la DGSIP puisse suivre le travail des établissements de façon à voir un peu comment se fait cette évolution.

Il s'agira donc de partager le plus souvent possible, en tout cas je m'engage à vous informer très régulièrement de l'état d'avancement des travaux. Mais je ne rappelais pas de façon anodine le premier point du courrier SGPI et ministère puisqu'il s'agit bien de la Comue et de ses évolutions qui seront porteuses de la politique de site. À ce titre, je vous tiendrai évidemment au courant, avec le souci premier qui est celui du personnel. Il est important également de voir où nous en sommes à la fois sur le plan des personnels et celui des finances. Tout cela sera donc conduit très rapidement pour essayer d'apporter un discours clair sur ce qui nous attend dans les mois qui viennent.

Mme Maurel.- Merci.

M. Boubakar.- Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Je pense que nous sommes arrivés au terme de notre séance. Je vous remercie d'y avoir participé et je vous donne rendez-vous à la prochaine, j'espère très bientôt. Merci.

- - - - -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 20).

Lamine Boubakar
Administrateur provisoire d'UBFC